Image not found or type unknown

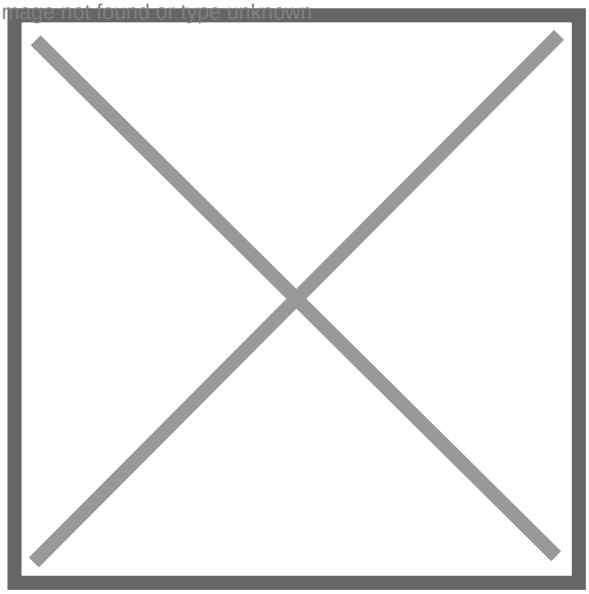

sous traitants rémunérés au mois

Par **mary home stager**, le **07/11/2022** à **11:03**

Bonjour

Je suis presidente d une SASU spécialisée dans le Homme staging et parfois les travaux à réaliser sortent de mes competences.

Je fais donc appel à des sous traitants en les rémunérant au mois, suis je dans mon droit? On me dit que cela s'apparente a du travail dissimulé.

Dois je faire des contrats particuliers ?

Merci d avance de votre aide

Mary

Par **morobar**, le **07/11/2022** à **18:05**

Bonjour,

[quote]
On me dit que cela s'apparente a du travail dissimulé.

[/quote]
C'est exact.

Ce qui signifie qu'en cas de contrôle de l'URSSAF vous devrez payer les charges sur les sommes versées en question.

[quote]
Dois je faire des contrats particuliers

[/quote]
S'ils sont commerçant ou artisans voire autoentrepreneurs, il faut un contrat d'ouvraison ou un bon de commande.

S'ils sont ouvriers, il faut un contrat de travail en CDD

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés